

Cette charte vient en annexe au règlement intérieur. Par conséquent, les signataires de ce dernier s'engagent à la respecter. Elle s'adresse à tous les membres de la communauté scolaire : élèves, parents, professeurs, personnels administratifs, aides-éducateurs...

## **1°) le réseau pédagogique**

Le réseau est uniquement réservé aux activités pédagogiques. Il est géré par un administrateur (ou deux éventuellement) qui est la seule personne, avec le Chef d'Etablissement, habilitée à connaître et à utiliser le mot de passe de l'administrateur.

## **2°) l'accès au réseau**

L'accès au réseau se fait sous la responsabilité du Chef d'Etablissement et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative.

**Chaque utilisateur dispose d'un mot de passe strictement personnel qui lui donne l'accès aux différentes ressources du réseau :**

- l'accès à un compte personnel
- l'accès à la messagerie locale
- l'accès aux logiciels réseaux
- l'accès à internet

Avant de quitter sa station de travail, l'élève doit s'assurer qu'il s'est bien déconnecté.

## **3°) les règles à respecter**

**Le respect des autres :**

- Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ;
- Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui sans son autorisation ;
- Utiliser un langage correct dans les messages. L'auteur du message engage sa seule responsabilité sur le contenu expédié ;
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages provocants ou pénalement répréhensibles

**Le respect du réseau :**

- Ne pas chercher à modifier la configuration du système ;
- Respecter le matériel, en particuliers les claviers et les souris qui doivent être manipulés avec soin. ;
- Ne pas chercher à modifier ni à altérer des données du réseau ;
- Aucune unité de stockage ne doit être introduite dans quelque lecteur que ce soit, sauf autorisation de l'adulte responsable.

**Le respect des valeurs humaines et sociales :**

- Ne pas afficher à l'écran, ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste, pornographique, négationniste ou injurieux ;
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre ou de distribuer des substances et des objets illégaux ;
- Ne pas imprimer sans autorisation.

## **4°) l'accès à internet est un privilège et non un droit**

L'utilisation d'Internet doit se faire dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou de projets personnels d'élèves (orientation) et selon les règles déontologiques :

- Présence et contrôle obligatoire du membre de l'équipe éducative responsable (un élève seul ne peut donc accéder à Internet)
- Seuls les sites autorisés par le professeur sont accessibles aux élèves ;
- Ne pas télécharger quelque programme que ce soit ;
- Les "chats" et les forums de discussion sont interdits ;
- Toute diffusion de photos de personnes suppose l'autorisation de ces dernières. Dans le cadre de la protection des mineurs, le nom des élèves ainsi que leur photo ne doivent aucunement figurer sur les documents qui transitent sur le Web. L'usage est d'utiliser le prénom et la classe ;
- Messagerie électronique : des boîtes aux lettres électroniques peuvent être accordées dans le cadre de projets d'activités formalisés (ex : club journal). Il est alors attribué un compte par projet, qui demeure sous la responsabilité de l'adulte demandeur.

## **5°) Sanctions**

L'utilisateur qui contreviendrait à ces règles s'expose aux sanctions administratives prévues par le règlement du collège, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par la loi. L'adulte s'engage à faire respecter ces dispositions par les élèves qui sont sous sa responsabilité et se doit d'exercer un contrôle rigoureux. L'administrateur du réseau peut être amené à surveiller les sessions des utilisateurs en cas d'agissements suspects. Il se réserve le droit de bloquer l'accès à certaines ressources du réseau.

**Signature de l'élève**

**Signature des parents**